

AUTRES FICHES AIDES A LA PERSONNE

- Les différents systèmes d'aide à domicile
- Dispositifs d'aides en sortie d'hospitalisation
- C.E.S.U
- APA à domicile
- Aide sociale à domicile



CLIC SOUTIEN
Gâtinais Loing

01.64.28.75.25

Dispositifs d'aides en sortie d'hospitalisation

Les personnes, de plus de 60 ans, peuvent, à la sortie d'une hospitalisation, disposer d'aide temporaire à leur domicile.

3 dispositifs existent suivant les situations :

- ◆ L'aide à domicile (par les mutuelles)
- ◆ L'ARDH (par les caisses de retraites)
- ◆ L'APA d'urgence (par le Conseil Général)

L'aide des complémentaires santé

Certaines garanties de mutuelle prévoient la possibilité d'une aide temporaire gratuite pour les retraités sortant d'hospitalisation. Chaque mutuelle a ses propres règles, il est donc nécessaire de les contacter par téléphone au moins 48H avant la sortie.

L'ARDH

Il s'agit d'une aide versée par certaines caisses de retraite principales, notamment le RSI et la CNAV. La participation de la caisse varie suivant les ressources du retraité, les barèmes sont propres à chaque caisse de retraite.

Les aides accordées ont pour but de permettre le retour à l'autonomie dans un délais de 3 mois.

Pour obtenir plus d'informations, adressez-vous au CLIC le plus proche de votre domicile ou directement à votre caisse de retraite..

L'APA d'urgence

Cette aide est destinée aux personnes qui ne disposaient d'aucune aide avant l'hospitalisation et qui n'ont que très peu de chance de recouvrer une autonomie à leur sortie d'hospitalisation. Cette aide est versée par le département de résidence de la personne. Il s'agit d'un dispositif accordé pour 2 mois uniquement, un dossier APA doit être obligatoirement déposé rapidement.